

Invitation à l'Assemblée des délégués

Vendredi 26 avril 2023, 17h00, Maison de la Culture et des Congrès, Schlossplatz 9, Aarau

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 avril 2023 à Guin FR
Proposition: acceptation du procès-verbal
3. Rapport annuel 2023
Proposition: acceptation du rapport annuel
4. Acceptation des comptes 2023 et attribution du bénéfice au bilan 2023
Les comptes annuels 2023 supplémentaires présentés selon Swiss GAAP FER peuvent être consultés ou demandés auprès du directeur administratif
 - a) Rapport de l'organe de révision
 - b) Acceptation des comptes annuels et décision sur l'attribution du bénéfice au bilanProposition: Acceptation des comptes annuels avec un bénéfice au bilan de Fr. 160'656.12, inclus le report de l'année précédente, et attribution du bénéfice au bilan ceci selon la proposition qui se trouve dans le rapport annuel.
5. Décharge au comité
Proposition: accorder la décharge
6. Élections
 - 6.1 Réélection des membres du comité. Proposition: Rudolf Vonlanthen, Stefan Zahler, Joel Haefeli, Peter Schneeberger, Ursula Schönenberger
 - 6.2 Élection d'un nouveau membre du comité en remplacement de Marzio Landis.
Proposition: Paolo Papa, Augio GR
 - 6.3 Réélection du président. Proposition: Rudolf Vonlanthen
 - 6.4 Réélection de l'organe de révision pour une année. Proposition: Balmer-Etienne SA, Lucerne
7. Honorariat
8. Divers

Les délégués, qui participent à l'Assemblée des délégués, ont la possibilité, avant celle-ci, de commander auprès d'ursula.schoenenberger@uss-versicherungen.ch une carte de banquet au prix de CHF 45.- (menu, vin, café).

Les cartes commandées sont à payer simultanément sur le compte SLF Frutigen AG CH42 0878 4004 2759 0715 4. L'apéritif qui suivra l'AD ainsi que le repas, qui débutera à 19h15, auront lieu dans la salle de l'Assemblée.

Les cartes de banque seront remises à l'entrée de l'Assemblée des délégués. Aucune vente n'aura lieu sur place. Les cartes de banquet commandées et payées ne seront ni reprises ni remboursées.

Ursula Schönenberger se tient à disposition pour toute question complémentaire au 079 579 12 16.

Les associations faîtières ont droit à 4 délégués, les associations cantonales et sous-associations à 2 délégués, les autres coopérateurs à 1 délégué.

Berne, 9 mars 2024

Avec nos meilleures salutations
Comité de l'USS Assurances

Le Président:	Le secrétaire:
Rudolf Vonlanthen	Sepp Rusch

Annexes:

1. Rapport annuel avec le procès-verbal de l'AD et comptes annuels 2023
2. Lettre avec cartes de vote